



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA FORMATION
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE CAPITAL HUMAIN (P507220)

UNION DES COMORES

PGES - Liste de contrôle pour les activités de construction et de réhabilitation de bâtiments

1. PARTIE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET ET SUR LE SITE [A REMPLIR PAR L'UGP]

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL & ADMINISTRATIF	
Pays	UNION DES COMORES
Titre du projet	Projet de renforcement de l'éducation pour améliorer les résultats en matière de capital humain
Intitulé du sous-projet	
Consistance des travaux prévus	
Arrangements institutionnels (Nom et contacts)	Point focal auprès du Ministère de tutelle [à préciser] :
	Coordonnateur de projet :

	Responsable (s) de gestion des risques E&S du projet au niveau national :	
	Responsable (s) de la gestion des risques E&S du projet au niveau de la région concernée :	
	Responsable des contrôles et surveillances techniques :	
	Responsable des contrôles et surveillances environnementales et sociales :	
	Entreprise en charge de la mise en œuvre des travaux :	
	Responsable de de la gestion des risques E&S au niveau de l'Entreprise :	
DESCRIPTION DU SITE		
Localisation	Préfecture : Commune : District : Village/ville : Coordonnées géographiques :	Pièce jointe (PJ) 1: Image satellitaire du site <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Principales caractéristiques du site	Principale formation végétale ¹ : Noms des espèces protégées : Distance du site et la zone sensible ² [à préciser] la plus proche : Type de sol : Distance du site et la zone humide ³ [à préciser] la plus proche ; Nombre de population dans la commune : Taux de scolarisation au primaire : Taux de scolarisation au secondaire : Trois maladies courantes : Deux principales activités socio-économiques : Principale source d'approvisionnement en eau : Principale source d'approvisionnement en énergie : Principales pratiques culturelles : Tabous : Niveau de sécurité : Prévalence en VBG :	

¹ Forêt naturelle primaire, formation secondaire, forêt de plantation, plantations d'arbres, savane, steppe, cultures, sans couverture végétale, etc

² Zones côtières, mangroves, récifs coralliens, forêts, zones protégées (selon la loi comorienne)

³ Cours d'eau, rivières, fleuve, lacs, marécages, etc

Emplacements (localité) et distance (en km) pour l'approvisionnement en matériaux, en particulier les agrégats, l'eau, les pierres	
Législation	
Identifier les législations et les permis nationaux et locaux qui s'appliquent au sous- projet	<p><u>Permis d'abattage d'arbre :</u> Selon la loi n°88-006 du 12 juillet 1988 portant reforestation, reboisement et aménagements forestiers, il est stipulé que les espaces forestiers sont placés sous la juridiction des Hautes Autorités Foncières. Les permis d'abattage d'arbres seront à demander auprès de cette entité. Par ailleurs, de ressources fiscales seront payées à l'occasion de tout abattage d'arbre. [Les précisions seront à fournir ici après investigations]</p> <p><u>Permis d'exploitation de carrière :</u> Suivant l'Arrêté du 3 mai 1903 portant réglementant l'exploitation des carrières aux Comores, il est stipulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'Art 3 qu'aucune exploitation de carrière, soit à ciel ouvert, soit par galeries souterraines, ne peut être commencée, aucune carrière abandonnée ne peut être remise en exploitation, aucune carrière à ciel ouvert ne peut être exploitée par galeries souterraines, aucun nouvel étage ne peut être ouvert dans une carrière souterraine, aucun changement d'exploitation ne peut avoir lieu, si ce n'est en vertu d'une déclaration - à l'Art 4. que l'exploitation des carrières est soumise à la surveillance de l'autorité administrative avec le concours des agents des mines, dans les circonscriptions administratives où résident ces derniers, et, à leur défaut, avec celui des agents des travaux publics... <p>- Au titre 2 relatif à la Déclaration sont définies les procédures de déclaration ; - Au titre 3 sont énoncés les règles d'exploitation</p> <p>[Les références du récépissé de déclaration sont à insérer]</p> <p><u>Permis de construire :</u> La procédure d'octroi des permis de construire est régulée par le manuel de procédure décrit dans l'Arrêté N°15-006/VP/MATIUH/CAB portant fonctionnement de la procédure d'octroi des permis de construire dans l'Union des Comores. Cet arrêté édicte les services impliqués, les documentations à fournir et les formulaires intervenants dans la procédure.</p> <p><u>Autorisation administrative sur le plan environnemental :</u> Selon la Loi n°94-018 du 22 juin 1994 portant loi cadre relative à l'environnement modifiée par la loi n°95-007 du 19 juin 1995 et consolidée en 1999, à l'Art.11, la demande d'autorisation administrative, pour la mise en œuvre par une personne physique ou morale, privée ou publique, de projets d'aménagement et de développement, y compris les plans d'urbanisme, doit être accompagnée d'une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>Par ailleurs, le Décret 01-052/CE du 19 avril 2001 relatif aux études d'impact sur l'environnement, fixe à l'Art. 5 que le contenu de l'étude d'impact, tel qu'il est exigé à l'article 12 de la loi cadre modifiée, doit faire ressortir des incidences prévisibles sur l'environnement en relation avec l'importance des travaux et ouvrages projetés.</p> <p>L'autorisation accordée peut comporter, à la charge du maître de l'ouvrage et du maître d'œuvre, toutes obligations jugées nécessaires pour prévenir les conséquences néfastes mises en évidence dans l'étude.</p>
CONSULTATION PUBLIQUE	
Date :	
Lieu :	

Nombre et Profil des participants :

Principales préoccupations :

Principales aspirations :

2. PARTIE 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX [A REMPLIR PAR L'UGP]

Risques et impacts E&S du sous-projet	Statut	Actions déclenchées
1. Destruction ⁴ du sol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
2. Contamination ⁵ du sol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
3. Réduction de la couverture végétale et /ou de la diversité des espèces	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
4. Ecologie des eaux en termes de Qualité ⁶ et/ou de Quantité ⁷	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
5. Zones sensibles ⁸ dégradées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Consulter l'équipe de la Banque mondiale
6. Perte de biens/revenus/accès	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
7. Dégradation de biens/ sites/ structures/paysages naturels présentant une valeur archéologique/ historique/architecturale/culturelle/religieuse/esthétique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
8. Altération des pratiques sociales/culturelles des populations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
9. Accroissement du niveau d'émissions d'air nocif	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
10. Production de déchets	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
11. Bruit gênant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
12. Propagation de maladies	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
13. Accidents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
14. Exploitation et abus sexuel /Harcèlement sexuel (EAS/HS)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
15. Insécurité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
16. Intoxication liée au stockage, à l'utilisation, au transport des substances toxiques et à ses déchets	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous
17. Gene / Perturbation de la vie de la communauté	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section correspondante ci-dessous

⁴ Erosion, glissement, salinisation, compactage, etc

⁵ Source de polluants : peinture, solvants, amiante, etc

⁶ Turbidité, ph, toxicité, etc

⁷ Disponibilité, etc

⁸ Zones côtières, mangroves, récifs coralliens, forêts, zones protégées (selon la loi comorienne)

Risques et impacts E&S du sous-projet	Statut	Actions déclenchées
18. Exclusion	[] Oui [] Non	Voir la section correspondante ci-dessous
19. Conflits sociaux/ Préoccupation au niveau de la population/travailleurs	[] Oui [] Non	Voir la section correspondante ci-dessous
20. Découverte fortuite des objets culturels	[] Oui [] Non	Voir la section correspondante ci-dessous

3. PARTIE 3 : NIVEAU DE RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU SOUS-PROJET [A COCHER PAR L'UGP]

Niveau de risque environnemental et social : élevé [], substantiel [], modéré [], faible []

4. PARTIE 4 : MESURES D'ATTÉNUATION

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONBLE DE MISE EN OEUVRE
0. Généralités	(a) Tous les permis légalement requis [à préciser] ont été acquis pour la construction et/ou la remise en état. (b) Préparer et mettre en œuvre le plan de protection des sites connexes (PPES) [sites connexes à préciser]		Entreprise
1. Destruction ⁹ du sol	a) Réduire le sol à compacter au strict nécessaire b) Mettre en place des dispositifs antiérosifs [choix à préciser]		Entreprise
2. Contamination ¹⁰ du sol	a) L'entreposage temporaire des substances dangereuses se fera dans des contenants étanches et étiquetés avec des détails sur la composition, les propriétés et les renseignements sur la manipulation		Entreprise

⁹ Erosion, glissement, salinisation, compactage, etc

¹⁰ Source de polluants : peinture, solvants, amiante, hydrocarbures, etc

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONBLE DE MISE EN OEUVRE
	b) Contrôler régulièrement [à préciser] la fuite et dispersion des produits dangereux c) Le sol doit être protégé des fuites ou déversement accidentels des substances dangereuses d) Assurer que la manipulation et l'élimination de l'amiante soient faites par des professionnels qualifiés et expérimentés e) Elaborer et déclencher la procédure d'urgences en cas de contamination		
3. Réduction de la couverture végétale et /ou de la diversité des espèces	a) Le défrichement sera limité au strict nécessaire et conformément aux réglementations nationales b) Protéger le système racinaire des grands arbres à proximité de l'activité de construction c) Procéder à l'élagage selon les réglementations [à préciser]		Entreprise
4. Ecologie des eaux en termes de Qualité ¹¹ et/ou de Quantité ¹²	a) Installer un système d'évacuation et de traitement des eaux au niveau du chantier et /ou de la base-vie, conformément aux lignes directrices nationales sur la qualité des effluents et le traitement des eaux usées		Entreprise

¹¹ Turbidité, ph, toxicité, etc

¹² Disponibilité, etc

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONSABLE DE MISE EN OEUVRE
	b) Eviter le gaspillage des ressources en eau c) Opter pour une alternative en source d'approvisionnement en eau [<i>principale source utilisée par la zone à préciser</i>] d) Lavage des engins sur des zones étanches e) Elaborer et déclencher la procédure d'urgences en cas de contamination		
5. Zones sensibles ¹³ dégradées			
6. Perte de biens/revenus/accès	a) Eviter l'acquisition de terrain privé b) Si terrain privé négligeable est inévitable, fournir l' acte de [donation] (<i>cf. PJ 2</i>) c) Fournir la preuve de propriété du terrain (<i>cf. PJ 3</i>) d) Eviter l'acquisition de terrains avec actifs e) Si perte d'actifs non négligeable inévitable, élaborer et mettre en œuvre un Plan de Réinstallation (PR) f) L'Entreprise doit informer les PAPs non identifiées dans le PR g) Assurer l' effectivité de la compensation avant le démarrage des travaux		a) Entreprise b) Entreprise c) Entreprise d) Entreprise e) UGP f) Entreprise g) UGP

¹³ Zones côtières, mangroves, récifs coralliens, forêts, zones protégées (selon la loi comorienne)

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONBLE DE MISE EN OEUVRE
7. Dégradation de biens/ sites/ structures/paysages naturels présentant une valeur archéologique/ historique/architecturale/culturelle/religieuse/esthétique	a) Remise en état initial		Entreprise
8. Altération des pratiques sociales/culturelles des populations	a) Prioriser la main d'œuvre locale b) Sensibilisation les travailleurs sur le respect des US et coutumes locales		Entreprise
9. Accroissement du niveau d'émissions d'air nocif	a) Pulvérisation fréquente [à préciser] avec de la brume d'eau pour réduire la poussière b) Port de masques par les travailleurs exposés c) Limiter la vitesse des véhicules au niveau des chantiers d) Eviter une combustion ouverte des déchets sur le site		Entreprise
10. Production de déchets	a) Mettre des latrines provisoires à la disposition des travailleurs b) Mettre en œuvre la procédure de Gestion des Déchets ¹⁴ (PGD)		Entreprise
11. Bruit gênant	a) Respecter les plages horaires définies [à préciser] b) Fermer les moteurs des équipements mécaniques motorisés c) Opter pour des équipements silencieux d) Entretien approprié des engins		Entreprise

¹⁴ Déchets ménagers au niveau de la base-vie, déchets de chantier, déchets toxiques dont l'amiante, produits du défrichage, produits d'élagage, etc

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONSABLE DE MISE EN OEUVRE
12. Propagation de maladies	a) Sensibiliser les travailleurs et la communauté sur les maladies transmissibles (IST, SIDA, choléra, Covid-19, etc) b) Mettre des dispositifs de lavage des mains à la disposition des travailleurs		Entreprise
13. Accidents	a) Sensibiliser les travailleurs sur le port d'EPI, sur les procédures de sécurité et d'urgences b) Le port d' EPI complet des travailleurs se conformera aux bonnes pratiques internationales [toujours le casque, le gilet et les chaussures de sécurité, au besoin le masque, les lunettes de sécurité, les gants et les harnais] c) Mettre en place les EPC selon les normes de sécurité suivantes : Balisage du chantier, Clôture de sécurité, Panneaux de signalisation, et en cas de travail en hauteur : échafaudages bien ancrés et adaptés à la hauteur des travaux (métalliques et conformes aux normes internationales), équipés de garde-corps, planchers antidérapants, et systèmes d'accès d) Mettre une trousse de secours à la disposition des travailleurs e) Souscrire tous les travailleurs à l'assurance-accident		Entreprise

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONBLE DE MISE EN OEUVRE
	f) Assurer un bon rangement du chantier g) Mettre en place des dispositifs anti-incendie efficaces h) Mettre en place les procédures d'urgences en cas d'accident i) Pour des chantiers en agglomérations/au bord de la route, élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation j) Assurer un accès sûr aux établissements scolaires et aux voisinages k) Rapporter tout accident grave (décès, blessures graves, etc) dans les 24heures		
14. Exploitation et abus sexuel /Harcèlement sexuel (EAS/HS)	a) Mettre en œuvre les actions EAS/HS ¹⁵ [à préciser] appropriées au niveau du chantier, conformément au plan d'action EAS/HS		Entreprise
15. Insécurité	a) Sécuriser efficacement le chantier (y compris le magasin de stockage) b) Rapporter toute attaque criminelle (décès, blessures graves, etc) dans les 24heures		Entreprise
16. Intoxication liée au stockage, à l'utilisation, au transport des substances toxiques et à ses déchets	a) Ne pas utiliser les peintures avec des ingrédients toxiques ou des solvants ou des peintures à base de plomb		Entreprise

¹⁵ Signature du code de conduite, sensibilisation des travailleurs, de l'école et de la communauté, latrines séparées homme et femme, mise en place des canaux de plaintes EAS/HS, rapporter toute plainte EAS/HS dans les 24heures, etc

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONSABLE DE MISE EN OEUVRE
	<ul style="list-style-type: none"> b) L'entreposage temporaire sur place des substances dangereuses se fera dans des contenants étanches et étiquetés avec des détails sur la composition, les propriétés et les renseignements sur la manipulation c) Contrôler régulièrement [à préciser] la fuite et dispersion des produits polluants d) Assurer que la manipulation et l'élimination de l'amiante seront faites par des professionnels qualifiés et expérimentés et ne pas réutiliser l'amiante retiré e) Mettre en œuvre la Procédure de Gestion des Déchets 		
17. Gene / Perturbation de la vie de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> a) Aviser la direction de l'école et le public, des travaux au moyen des notifications appropriées au moins [à préciser] jours avant le démarrage des travaux Assurer un accès continu aux établissements scolaires et aux voisinages b) Pour des chantiers en agglomérations/au bord de la route, élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation c) <i>Cf. mesures de mitigation du bruit gênant N°18</i> 		Entreprise

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	LISTE DE CONTROLE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LE SOUS-PROJET [A SELECTIONNER ET A PRECISER PAR L'UGP]	Contrôle	RESPONBLE DE MISE EN OEUVRE
	d) Opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)		
18. Exclusion	a) Prioriser la main d'œuvre locale		Entreprise
19. Conflits sociaux/ Préoccupation au niveau de la population/travailleurs	a) Privilégier la transparence dans tout le processus (recrutement, etc) b) Assurer le compte-rendu de l'état d'avancement des travaux c) Sensibiliser les travailleurs sur le respect US et coutumes locales d) Opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)		Entreprise
20. Découverte fortuite des objets culturels	a) Appliquer les procédures de découverte fortuite des objets culturels		Entreprise

5. PARTIE 5 : PLAN DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX [A SELECTIONNER PAR L'UGP EN FONCTION DES RISQUES & IMPACTS & MESURES E&S SELECTIONNEES CI-DESSUS]

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Contrôle et vérification	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?
0. a	Liste des permis obtenus		Comparaison avec la liste requise
0. b	Taux de sites connexes présentant un PPES		Comparaison du nombre de PPES et du nombre de sites connexes
1.a	Présence/absence de sol compacté non utile Etat de l'érosion du sol		Comparaison par rapport à la superficie prévue dans le plan d'exécution
1b	Présence /absence de dispositifs antiérosifs conformes		Par rapport au nombre et type prévus dans le plan de gestion
2.a-2d-16b	Contenants étiquetés et étanches ou non et avec les informations indispensables		Par rapport au nombre total de contenants utilisés.
2.b-16c	Fréquence des inspections réalisées Nombre d'incidents/accidents enregistrés (intoxication, manipulation de l'amiante, etc		Par rapport au fréquence prévue. Registre d'incidents/accidents
2.c	Zone de stockage étanche ou équipée de bacs de rétention ou membranes de protection ou non		Par rapport au nombre prévu
2.e-4 ^e -13h	Présence/absence de procédure d'urgences en cas d'accidents		Consultation de la procédure d'urgences
3.a	Présence/ absence d'autorisation de défrichage avec nombre et nom des espèces, si applicable Présence/ absence de surface défrichée non utile		Observation Consultation des permis d'abattage
3.b-3c	Proportion d'arbres abattus selon la réglementation		Observation
4.a	Présence/absence d'un système de traitement des eaux usées fonctionnel		Observation

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Contrôle et vérification	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?
4.b	Présence/ absence de gaspillage		Par rapport à la consommation de référence (m ³ /mois)
4.c	Alternative optée par l'Entreprise		Observation
4.d	Zones de lavage étanches ou équipées de bacs de rétention		Observation
6.a.b	Nombre de terrains privés disposant d'un acte de donation et nombre de terrains domaniaux sur nombre total de terrains affectés par les travaux		Observation
6.e	Présence/absence d'un Plan de Réinstallation		Comparaison avec celles prévues dans le PR
6.g	% des PAPs compensés avant le début des travaux		Comparaison avec celles prévues dans le PR
7.a	Présence/ absence de PV de remise en état initial		Comparaison par rapport à la surface totale affectée.
8.a-18a	Nombre de travailleurs locaux au sein du chantier		Liste des travailleurs de l'entreprise
8.b-19c	Taux de travailleurs migrants et connaissant les US et coutumes		Comparaison par rapport au nombre prévu Liste des présences des sessions de sensibilisation prévu Registre de plaintes
9.a	Fréquence de pulvérisation réalisée Qualité de l'air		
9.b	% de travailleurs exposés et équipés de masques		
9.c	Présence/ absence de signalisation de la limite de vitesse au niveau des sites		Oui/Non
9.d	Type d'évacuation des déchets au niveau des chantiers/sites connexes		Observation
10.a	Présence/ absence de latrines au niveau du chantier		Observation

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Contrôle et vérification	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?
10.b	Taux de conformité avec le PDG		Observation
11.a-17d	Respect ou non des plages horaires définies		Registre de plaintes
11.b-c-17d	Nombre de sensibilisations/formations réalisées auprès des conducteurs/opérateurs sur l'économie de carburant et la réduction du bruit.		Observation Registre de plaintes Observation
11.d	Taux de respect de l'entretien prévu		Registre de plaintes
12.a	% des travailleurs et membres de la communauté sensibilisés à la prévention contre les maladies transmissibles et épidémiques par rapport à la population ciblée Nombre de travailleurs malades		Observation Liste de travailleurs
12.b	Présence /absence de DLM au niveau du chantier		Observation
13.a	% des travailleurs sensibilisés au port d'EPI et aux procédures de sécurité et d'urgences		Comparaison au nombre prévu
13.b	% des travailleurs portant le kit complet d'EPI en fonction de l'activité		Observation Registre d'utilisation d'EPI
13.c-15a	Présence/absence EPC conforme aux normes de sécurité		Comparaison au nombre prévu Registre de plaintes
13.d	Présence /absence de trousse de secours conforme		Observation
13.e	Taux de travailleurs souscrits à une assurance-accident		Contrat d'assurance
13.f	Niveau de rangement de chantier		Observation et Photos en support
13.g	Présence/absence d'extincteurs fonctionnels		Observation
13.i-17c	Présence/absence de la procédure de gestion de la circulation et le taux de conformité avec la procédure		

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Contrôle et vérification	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?
13.j	Présence/absence d'accès sur pour le voisinage et pour les établissements scolaires		Registre d'incident
13.k-15b	Nombre d'accidents graves enregistrés et rapportés dans le délai imparti		Observation
14.a	Taux d'effectivité des actions EAS/HS prévues sur chantier Taux de travailleurs ayant signé le code de conduite Nombre de cas EAS/HS enregistrés et clôturés		Comparaison au nombre prévu Registre de plaintes
15.a	Nombre de vols ou d'intrusion enregistrés sur le chantier ou le magasin		Observation Registre de plaintes
16.a	Conformité ou non des peintures utilisées		Observation
16.d	Opérations de retrait de l'amiante effectuées par des prestataires [qualifiés et expérimentés ou non]		Observation Registre de plaintes
16.e	Taux d'ouvriers ayant été formés sur la manipulation de l'amiante."		Observation Observation
17.a	Délai entre la date de notification et la date de démarrage des travaux		Comparaison au nombre prévu Observation
17.b	Présence ou absence d'un accès aux voisinages et aux établissements scolaires (passerelles, déviations piétonnes, etc.)		Observation Registre de plaintes
17.d-19d	Nombre de plaintes reçues, clôturées et ayant recours au tribunal		Observation Registre de plaintes
19.a	% de postes publiés à large diffusion		Observation Par rapport au nombre prévu
19.b			Comparaison au nombre prévu

Mesures ES	Quel indicateur doit-il être surveillé ?	Contrôle et vérification	Comment est-ce que l'indicateur doit être surveillé ?
	Liste des acteurs informés systématiquement de l'état d'avancement des travaux		
20.a	Taux de conformité avec la procédure de découverte fortuite		Observation

- **FREQUENCE DU SUIVI ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX** : Les activités de suivi et surveillance environnementale et sociale se dérouleront [**mensuellement**].
- **ENTITES CHARGEES DU SUIVI ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX** : Les entités gouvernementales, l'unité de gestion du projet et le bureau d'études chargé de contrôle et surveillance des travaux. Elles vérifient l'application des mesures environnementales et sociales stipulées dans le PGES, détectent les non-conformités et suivent leur redressement.
- **OUTIL DE SUIVI ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX** : Les mesures E&S retenues à partir de la **partie 4** serviront à dresser les **clauses environnementales et sociales** de l'Entreprise. Tandis que les indicateurs de suivi et surveillance environnementaux et sociaux retenus à partir de la **partie 5** permettront de dresser la **checklist** de suivi et surveillance E&S.
- **SYSTEME DE RAPPORTAGE** : L'entreprise doit produire des rapports mensuels et un rapport final de conformité environnementale et sociale avec le PGES, qui sont soumis à la [**Mission de contrôle**] et au [**Maître d'Ouvrage**] pour validation